



## Harcelement et divulgation de données personnelles...plainte

Par **did790**, le **09/09/2012** à **17:47**

bonjour a tous,

je vis une situation compliquée depuis 2 ans suite a ma demande de diorce.

en deux je crois bien que mon ex mari c est largement venger, j ai depose une première a son encontre en mars 2011, suite a des menaces de mort, le procureur a alors proposer une conciliation...que j ai refuse, ne me sentant pas capable de me retrouver en sa compagnie.

1 an plus tard, la gravité de certain de ses actes, me conduisent encore au commissariat, il est venu ivre et accompagner, jusque mon domicile et a agresser mon compagnon, nous avons fait des certificats medicaux, mais j ai eu peur de depose plainte, je craignais trop les eventuelles represailles.

et bien 3 semaines plus tard nous voila convoquer au commissariat, il avait depose contre nous diasant que nous etions les auteurs de l agression, qu il etait venu seul et avait de fuir.

nous avons depose plainte en retour...l affaire est tjs pendante devant le magistrat.

courant juillet j ai reçu des appels d homme, qui avait obtenu mon numero de telephone, mon prenom, ma region via un site de tchat sur lequel je les aurai contacter...au meme moment j ai depose une plainte pour non presentation d enfant, lors de son auddition pour celle ci mon ex mari a reçu un rappe a la loi...sortant de son entretien, il c est rendu chez un operateur de tel connu ou il a enregistre mon numero et envoye des messages (provenant soit disant d hommes) j avais deja depose plainte contre x la veille, pour divulgation de données personnelles.

lors de sa convocation suivante au commissariat l officier(qui malheureusement nous connaît

que trop bien a force de nous voir) lui a fait avouer ses actes.

je dois etre convoquer prochainement pour modifie ma plainte contre lui.

encourt il enfin une peine?

que risque t il de se passer?

s il passe devant le tribunal serais je convoquer?

MERCI pour vos avis ou encore pour vos expérience